

Communiqué de presse

Compte rendu de la première réunion du Comité de pilotage et d'information de la Croix de Pallières.

Le préfet prend le taureau par les cornes

L'Etat prend la main sur le dossier des mines de Saint Joseph et de la mine Carnoulès et tente de désamorcer un dossier, qui semble-il, serait hors de contrôle.

Suite à l'emballlement médiatique, Madame Ségolène Royal (Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer) et Madame Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat durable), ont saisi, par courrier, l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) pour *"évaluer les mesures à prendre et poser la question d'éventuelles expropriations"*.

- Le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) est chargé de conseiller le Gouvernement dans les domaines de l'environnement, des transports, du bâtiment et des travaux publics, de la mer, de l'aménagement et du développement durables des territoires, du logement, de l'urbanisme, de la politique de la ville et du changement climatique.
- Le Corps de contrôle interministériel du secteur social, l'Inspection Générale des Affaires Sociales, IGAS qui contrôle, audite ou évalue des structures et des politiques, conseille les pouvoirs publics et apporte son concours à des projets.

Deux Comités de suivi et d'information des anciens sites miniers sont en place.

- Le Comité de suivi et d'information de la Carnoulès. (Saint-Sébastien d'Aigrefeuille et Gènerargues).
- Le Comité de suivi et d'information de la Croix de Pallières, (Saint-Félix-de-Pallières, Tornac et Thoiras) auquel, le mardi 7 juin, l' **Association Causses-Cévennes d'action citoyenne (ACCAC)** est invité à participer.

Sont présents le Président de la Région, Sénateur/s, les Sous Préfet d'Alès et du Vigan, les représentants des collectivités, des élus, des représentants des administrations et organismes experts (DREAL, GEODERIS, SMAGE), représentant/s des industriel/s comme UMICORE, ainsi que des représentants de plusieurs associations.

Monsieur le Préfet du Gard, Monsieur Didier Lauga a affirmé vouloir jouer la transparence et ça a été le cas. Tout au long de cette réunion nous avons pu nous exprimer sans aucune restriction. On s'en félicite.

Le docteur Béatrice Sénémaud de l'ARS présente des chiffres sur les enquêtes épidémiologiques portées par l'Agence Régionale de santé (ARS), (analyses de sang et d'urine afin de détecter la présence de plomb, d'arsenic ou de cadmium). Sur 675 personnes dépistées, 46 révèlent des taux de présence de cadmium et d'arsenic *"supérieurs aux seuils d'intervention"*. Un suivi médical leur est proposé avec le CHU de Nîmes et le centre antipoison de Marseille. Quatre mois plus tard, pas

de conclusions définitives..., un document sera communiqué, en juillet.

Une deuxième série d'analyses sur 845 personnes a été réalisée. Elles sont en cours d'analyse.

Monsieur le Préfet propose aux personnes qui le désirent, de leur donner accès à leur dossier médical.

L'ACCAC s'est permis d'émettre des doutes sur ces résultats sachant que la trace de ces contaminants (plomb, d'arsenic ou de cadmium) disparaîtraient, dans les urines et dans le sang +/- dans les 30 jours suite à leur absorption ou exposition.

Les résultats n'auraient-ils pas été plus fiables si ces analyses avaient été faites sur les os, cheveux, ongles ou cartilages ?

Des investigations environnementales complémentaires et d'accompagnement des foyers prioritaires (ceux présentant des teneurs significatives de métaux dans le sang et les urines de certains de ses membres) doivent être menées comme analyses des milieux (sols, eau, alimentation, atmosphère, etc.).

L'ACCAC à nouveau demande la parole pour demander pour quelle raison faire une nouvelle campagne d'analyses : depuis des années des analyses de sédiments, eau, nourriture comme les légumes frais (salades, tomates, carottes, radis) par le laboratoire WESSLING en 2012, végétaux fruits, jus de fruits, œufs, miel, eau de forage, eau de source, eau de source, tomates, radis, salades, pomme, raisins, céleris, épinards ont été réalisés (2012 / ICF- BRGM DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL, phase 1, 2, 3, ETUDE HISTORIQUE ET DOCUMENTAIRE RECENSEMENT DES USAGES,) et 2015? CLE des Gardons – Rapport N°9 – Etude des résultats de l'IIEM – Anciens sites miniers de St Félix de Pallières_Corinne CASIOT.

Tous ces documents sont accessibles sur le site internet de l'ACCAC :

http://www.accac.eu/L_environnement/Tornac-Thoiras-Saint-Felix-de-Pallieres-et-Anduze.htm/ Scandale environnemental à la porte des Cévennes / Fiche de prélèvements eau superficielles et sédiments / Fiche de prélèvements eau superficielles et sédiments, analyses.

Cette liste qui n'est pas exhaustive, l'ACCAC rencontre les plus grandes difficultés pour obtenir la communication de ce type de documents.

Il a été aussi annoncé que les études sur l'environnement seraient faites sur une plus grande zone géographique par GEODERIS.

L'ACCAC à nouveau demande la parole pour dire que depuis des années de très nombreuses études ont été faites dont la liste est accessible sur notre site et demande : Pourquoi en faire de nouvelles ?

L'ACCAC demande dans quels délais ces mesures seraient réalisées ? La réponse : Dans 1 an et demi ou 2 ans.

L'ACCAC aborda le sujet relatif au réseau de distribution de l'eau de l'Avene Boisset. Est-ce que des mesures pouvaient être mise en place pour alerter la population au cas où l'eau soit impropre à la consommation comme en 2013 (présence d'arsenic) ?

L'ACCAC demande : Quelles mesures seraient prises immédiatement pour protéger la population, comme affichage, clôtures, interdiction de pêche ou baignade, interdiction de vente ou consommation de certains produits alimentaires ou autres : **Il n'y a pas eu de réponse...**

Il a été aussi parlé de dépollution de sites pollués, de reloger les personnes habitant les zones contaminées (UMICORE), d'expropriations et d'indemnités, de la présence de nuisances

occasionnées par la carrière Henri Leygue à Thoiras ainsi que d'un site au lieu dit Traveigue (carrière, ancien site incinérateur et/ou décharge de déchets ultimes), pourquoi Anduze n'est-il pas inclus dans ces comités de suivi et d'information des anciens sites miniers ? Ne faudrait-il pas inclure le site minier de Durfort ?

L'ACCAC souhaite relayer la campagne de recensement des sites où un risque minier ou industriel existe au niveau départemental et régional, lancée par les Ministères des affaires sociales et de la santé et le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. Un travail de recensement des sites pollués les plus sensibles, qui peuvent notamment présenter un risque sanitaire pour les populations concernées, apparaît nécessaire afin de pouvoir organiser, au niveau national, le traitement des interventions.

L'ACCAC souhaite s'inscrire dans cette démarche et demande à faire remonter tous les sites pollués pouvant présenter une gestion environnementale et sanitaire complexe dans notre région, le cas échéant une gestion médiatique sensible, et nécessitant un appui national.

Avec l'autorisation du Préfet les coordonnées de notre site internet seront communiquées aux personnes présentes.

Avant la clôture de cette réunion, l'ACCAC demande une dernière fois la parole et interpeller Monsieur le Préfet sur les difficultés rencontrées pour obtenir des documents administratifs auprès des collectivités, élus, administrations et organismes experts (DREAL, GEODERIS, DDTM, etc., tous ici présents. Je me permets de rappeler que ces demandes se fondent, en vertu et dans le respect de **Article 2 de la loi du 17 juillet 1978, des Articles L124-1, L124-2 et L124-3 du Code de l'environnement** et du **Code des relations entre le public et l'administration** entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

La réponse de monsieur le Préfet a été : « Je m'en occupe ! ».

Mardi 15 juin 2016, 23h10, nous accusons réception des documents constituant l'IEM demandées. Ils sont sur le site internet de la préfecture et consultables ici : <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Environnement/Risques-miniers/Ancien-site-minier-et-industriel-La-Croix-de-Pallieres>

Jacques Rutten
Président

Association Causses-Cévennes d'action citoyenne

Avenue du Devois, Le Devois, Saint Sauveur Camprieu, 30750, tel 0467826111.
Site internet : <http://www.adhca.com>, <http://www.accac.eu> Email: adhca@live.fr ,
accac@free.fr